



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 27 août 2020

NO 21

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Info COVID & Négociation 2020-2023

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous avez profité de ce moment pour vous reposer un peu !!!

Après une petite pause estivale dans les conférences téléphoniques avec le Conseil du trésor (SCT), nous avons repris les discussions le jeudi 20 août dernier. Lors de cet entretien, j'ai pu obtenir des précisions concernant les ratios de retour dans les bureaux, les modalités suite à la rentrée scolaire et le maintien du salaire lors d'un isolement.

Ratio de retour dans les bureaux :

Comme nous l'avons constaté dans l'ensemble de la province, le 1^{er} août dernier la quasi-totalité des APF ont été demandés de retourner dans leur bureau respectif. D'entrée de jeu, nous nous sommes interrogés sur le « supposé » ratio maximal de 25% qui avait été établi par le SCT, mais la DGPF m'a immédiatement indiqué que ce ratio ne s'appliquait pas aux services prioritaires.

Lors de ma conférence téléphonique de jeudi dernier, les responsables du SCT ont confirmé le tout et il nous a même donné certains ratios de présence dans les milieux de travail dans quelques ministères de la Fonction publique :

- Ministère de la Sécurité publique : 89%
- Sûreté du Québec : 59%
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : 51%
- Ministère des Transports : 47%
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : 42%

... 2

/2

Malgré tout, les mesures émises par l'employeur et qui sont demandées et appuyées par la Santé publique, doivent être respectées à la lettre. Aucun écart de conduite volontaire ne sera toléré par l'employeur.

Rentrée scolaire :

Malgré les strictes conditions d'admissibilités des enfants dans les écoles à partir de la semaine prochaine, le SCT nous a informés qu'advenant le fait que votre enfant ne soit pas admis à l'école pour une journée en raison d'une toux, d'un nez qui coule, de la fièvre ou d'une gastro, l'APF qui devra rester à la maison sera dans l'obligation de prendre un congé conventionné.

Cependant, dans le cas où une éclosion de la COVID surviendrait dans la classe et/ou l'école de votre enfant et que l'ensemble des étudiants devaient rester à la maison, le SCT doit nous revenir avec une position officielle sous peu quant à l'obligation de prendre un congé conventionné.

Maintien du salaire lors d'un isolement :

Lorsqu'un APF ou un membre de sa famille directe doit passer un test de la COVID suite à la présence de certains symptômes, ceux-ci devront être en isolement obligatoire et le traitement de l'APF sera maintenu jusqu'à temps d'obtenir le résultat. Pendant l'attente dudit résultat, l'employeur aura la responsabilité de fournir du télétravail à l'APF qui est apte à travailler, mais advenant le cas où il n'y a pas de télétravail à effectuer, le salaire sera tout de même maintenu.

Toujours lors de cette même conférence téléphonique, on nous a précisé que le masque devra être fourni par les employés, mais il est possible que certains ministères en fournissent quelques-uns dans les bureaux locaux. Dans les prochains jours, nous publierons un communiqué « spécial » concernant les masques, Restez à l'affût de celui-ci pour en savoir plus 😊 😊 😊

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité d'informer l'employeur et de contacter la Santé publique si vous avez des symptômes de la COVID. Ces derniers discuteront avec vous afin de voir la pertinence de vous exiger d'aller passer un test.

Négociation 2020-2023 :

Tel que mentionné dans un communiqué précédent, les conflits d'horaires dus aux vacances estivales ont fait en sorte qu'il nous a été impossible de tenir des rencontres de négociation cet été. Cependant, nous avons proposé à la partie patronale la reprise des rencontres du comité paritaire (qui est le comité de négociation également) et nous sommes toujours en attente d'un retour de leur part.

Comme vous le savez, la COVID a chamboulé nos vies personnelles et professionnelles et les rencontres de négociation n'ont pas été épargnées.

/3

Depuis le début des discussions, nous avons effectué la totalité de celles-ci via appel-conférence et disons que ce n'est pas vraiment le mode de négociation que nous préconisons.

La semaine dernière, j'ai effectué une demande à la partie patronale afin que nous puissions recommencer à tenir nos rencontres en personnes et nous avons proposé de se rencontrer dans les locaux du Centre de Formation et du Perfectionnement de Duchesnay.

Vous comprendrez que nous n'avons pas plus de détails à vous fournir pour la ronde de négociation actuelle, mais n'oubliez surtout pas que nous avons besoin d'être tous solidaires lorsque le temps sera venu de faire avancer certains points de nos demandes syndicales. Ensemble, nous pouvons arriver à de grandes choses et ça sera bénéfiques pour tous !!!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués régionaux ou un membre de l'exécutif provincial et il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Passez une très bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial